

6-3-3 ou 6-3-4, ou encore 7-5 années. Un cycle de six années d'enseignement élémentaire suivi de six ou sept années d'enseignement secondaire tend à s'établir depuis qu'on a pour pratique d'éliminer les circonscriptions rurales d'une seule classe en centralisant l'enseignement rural et les petites écoles secondaires. L'âge d'entrée à l'école est généralement six ans, mais il existe un besoin accru d'écoles maternelles auquel il n'est pas répondu dans plusieurs régions parce que les locaux ne suffisent guère aux échelons plus élevés. Plusieurs écoles maternelles et jardins d'enfants privés se sont établis qui aident à atténuer la situation. La surveillance de ces institutions préscolaires varie grandement d'une province à l'autre, mais elle est d'habitude réduite au minimum.

Dans quelques provinces, les minorités catholiques ou protestantes peuvent, légalement ou tacitement, organiser des écoles séparées publiques. Dans toutes les provinces, des groupements religieux, des organisations privées et des particuliers ont établi des écoles privées élémentaires et secondaires. Sauf au Québec, les écoles privées sont peu nombreuses et ne comptent qu'environ 5 p. 100 de tous les élèves élémentaires et secondaires. Plusieurs de ces écoles sont des pensionnats et insistent plus sur la formation du caractère et sur les matières culturelles que ne le font les écoles publiques. Néanmoins, elles suivent généralement le programme officiel d'assez près et préparent les élèves à l'université ou au monde des affaires. Les écoles privées du Québec, dont la plupart sont dirigées par des communautés religieuses catholiques, sont plus nombreuses que dans les autres provinces. Environ 25 p. 100 des élèves secondaires du Québec fréquentent des écoles indépendantes (ne relevant pas des commissions scolaires); certaines d'entre elles sont dirigées par la province et d'autres en reçoivent des subventions.

Même si l'enseignement relève, en général, des gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral est responsable de l'instruction des Indiens, des Esquimaux, des autres enfants dans les territoires hors des provinces, des détenus des pénitenciers, et des membres des Forces armées et de leurs familles qui vivent dans des postes militaires ou à l'étranger; mais les provinces lui prêtent leur concours lorsque c'est possible.

L'instruction des enfants indiens au Canada relève de la Direction des Affaires indiennes du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Des pensionnats reçoivent les orphelins, les enfants des foyers brisés et des familles isolées. Les enfants des citoyens peuvent aller aux externats et, lorsque les conditions le permettent, les petits Indiens fréquentent les écoles régulières. De plus, la Direction s'occupe de la formation technique et professionnelle de la jeunesse indienne. (Voir aussi pp. 158-159.)

L'instruction des Esquimaux nomades, qui relève de la Direction des régions septentrionales du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, présente un problème plus complexe. Il existe aujourd'hui 56 écoles dans les vastes Territoires du Nord-Ouest, éparpillées du delta du Mackenzie au Nord québécois. Quelques-unes sont dirigées par des missions religieuses subventionnées par le gouvernement. Tous les enfants du Nord fréquentent les mêmes écoles, quelles que soient leur race ou leur religion depuis la grande école de Yellowknife qui offre toute une gamme de cours techniques et où les étudiants peuvent se préparer à l'université, jusqu'aux simples écoles à classe unique, dans les villages esquimaux isolés. On juge que la formation professionnelle est tellement importante que des groupes de jeunes Esquimaux de certaines régions sont envoyés plus au sud pour y apprendre le métier qui leur assurera ensuite un emploi dans leur milieu.

Les associations de parents et d'instituteurs sont nombreuses et actives dans tout le pays. Elles prennent l'initiative de beaucoup d'œuvres qui se rattachent à l'enseignement et au bien-être de l'enfant et elles s'emploient à améliorer le rendement de l'école.

Enseignement spécial.—Chaque année, on s'occupe davantage des enfants qui ont besoin de programmes spéciaux, particulièrement dans les villes où leur nombre le justifie. Il existe au Canada six écoles pour aveugles et onze écoles pour sourds; dans un